



L'entretien de seconde partie de carrière

Qu'est ce que l'entretien de seconde partie de carrière ?

Qui est concerné ?

Comment l'organiser ? Qui reçoit le salarié en entretien ?

Au-delà de l'entretien, y a-t-il d'autres actions à mener pour les plus de 45 ans ?

Destiné aux salariés de plus de 45 ans, l'entretien de seconde partie de carrière est un outil à destination de l'entreprise pour :

- ★ Faire le point sur le parcours professionnel du salarié.
- ★ Explorer ses compétences.
- ★ Revisiter ses motivations.
- ★ Donner un nouvel élan à sa seconde partie de carrière.
- ★ Étudier les pistes d'évolution professionnelle et les moyens à mettre en œuvre en accord avec les besoins de l'entreprise.

Audiens met à votre service son expertise de vos secteurs et vous propose 2 types de prestations.



PRESTATION CLÉ EN MAIN

L'accompagnement à la mise en œuvre des entretiens avec le Service des ressources humaines

- Information et préparation
- Organisation de la coordination
- Restitution

La réalisation de l'entretien avec les salariés

- Phase préparatoire
- Entretien en face à face
- Restitution individuelle

Tarif 550 € HT / salarié

Public : salariés de 45 ans et plus

Lieu : au choix, au sein de votre entreprise ou dans un lieu choisi par Audiens

PRESTATION PERSONNALISÉE

Une prestation personnalisée peut être réalisée en fonction des besoins de votre entreprise et des spécificités de vos salariés (durée et fractionnement des entretiens, modalités, etc.).

Modules complémentaires optionnels possibles

- Élaboration et mise en place d'une campagne de communication interne
- Présentation du bilan de l'action aux instances représentatives du personnel
- Accompagnement des managers aux entretiens de seconde partie de carrière

Tarif à déterminer selon la prestation souhaitée

Contact

Carla BALLIVIAN

> **0 173 173 510**

(Prix d'un appel local)



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias